



ASPOM Bègles Handball

DOSSIER D'INSCRIPTION 2019/2020

**Pour que le dossier soit complet,
il doit être complété des éléments suivants pour tous les licenciés**

- > Identité du licencié complétée sur la fiche de renseignements
- > Le règlement intérieur Club dûment signé
- > Une enveloppe timbrée avec l'adresse du licencié
- > Paiement cotisation et mutation (s'il y a mutation)
 - > Chèque(s) à l'ordre de l'Aspom Bègles Handball (4 maximum)
 - > Numéraire
 - > Carte bancaire

CRÉATION LICENCE

Il faudra en plus

- > Certificat médical (sauf dirigeant) de moins d'un an avec Tampon et Signature du médecin (**obligatoire**) avec la mention « Handball en compétition » ou « Loisir »
- > Photocopie d'une pièce d'identité officielle
- > carte Nationale d'Identité (Recto) ou passeport
- > Photo d'identité en couleur (sans lunettes, cheveux attachés) (pas de photo de vacances !)

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

- > Certificat médical (sauf dirigeant) – **Les certificats médicaux ont une durée de vie de 3 ans**
- > Si le certificat Médical de la saison 2018/2019 a été établi après le 1er juin 2017, alors celui-ci reste valable et il faudra compléter un questionnaire de Santé (que vous conserverez).
- Si celui-ci comporte des réponses « NON », vous devez compléter l'Attestation pour le renouvellement de licence
- Si celui-ci comporte une réponse « OUI », vous devez produire un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball
- > Si votre Certificat Médical a été réalisé avant le 1er juin 2017, il vous faudra en fournir un nouveau

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE



ASPOM Bègles Handball

DOSSIER D'INSCRIPTION 2019/2020

LES TARIFS

Catégories	Extérieurs			Cheminots			MUTATION Part FFHB
	Tarif licence	Part FFHB	Part Club	Tarif licence	Part FFHB	Part Club	
Dirigeant	129	47	82	113	47	66	+ 16 ans (2002-2001- 2000-1999) 194 €
Senior (+ 18 ans)	188	75	112	166	75	90	
Loisirs (+ 18 ans)	142	60	82	126	60	66	
-18 ans (2002/2003/2004)	163	63	100	143	63	80	13-16 ans (2006-2005- 2004-2003) 99 €
-15 ans (2005/2006)	151	50	101	131	50	81	
-13 ans (2007/2008)	145	45	100	125	45	80	
-11 ans (2009/2010)	134	39	95	115	39	76	-13 ans (2007-2008- 2009-2010-2011) 0 €
Minihand (2011 et après)	119	39	80	113	39	64	
Adhérent non licencié (parents, amis...)			82			66	

**POUR CEUX ET CELLES QUI TRANSMETTENT LEUR DOSSIER DE LICENCE COMPLET
AVEC LE REGLEMENT, UNE REDUCTION DE 10 € SERA EFFECTUEE**

LICENCE SENIOR : AVANT LE 24 JUILLET 2019
LICENCE JEUNE : AVANT LE 11 SEPTEMBRE 2019

ATTENTION LE SECRÉTARIAT DE L'ASPOM HB SERA FERMÉ DU 5 AU 18 AOÛT 2019

LES FAMILLES DE LICENCIÉS PEUVENT BÉNÉFICIER DE TARIFS RÉDUITS : (DÉDUCTION DES 10€ DÉJÀ EFFECTUÉE)

2 LICENCIÉS DE LA MÊME FAMILLE = 10 % DE RÉDUCTION POUR LES 2 COTISATIONS

3 LICENCIÉS DE LA MÊME FAMILLE = 15 % DE RÉDUCTION POUR LES 3 COTISATIONS

4 LICENCIÉS DE LA MÊME FAMILLE = 20 % DE RÉDUCTION POUR LES 4 COTISATIONS

RÈGLEMENTS : CHÈQUES, ESPÈCES, CB- POSSIBILITÉ DE PAYER EN PLUSIEURS FOIS (MAX 4 FOIS)

JOUEUR(EUSE) MUTÉ(E) : MONTANT DE LA MUTATION (VOIR TABLEAU) A PAYER EN PLUS DE LA LICENCE SAUF SI PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB APRES AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION TECHNIQUE (DANS CE CAS, LE CHEQUE N'EST PAS ENCAISSÉ SAUF SI DÉPART DU CLUB OU ARRÊT AVANT DEUX ANS, QUELLE QUE SOIT LA RAISON).

ARBITRES : DÉCLARÉS PAR LA COMMISSION ARBITRAGE : LA COTISATION EST PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB.

ENTRAINEURS : DÉCLARÉS PAR LA COMMISSION TECHNIQUE : LA COTISATION EST PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB.

DIRIGEANTS : MEMBRE ACTIF D'UNE COMMISSION : PART ADHÉSION DE LA COTISATION PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB (PAIEMENT DE LA PART FFHB SEULEMENT).

MUTATION APRÈS LE 31 JUILLET : FOURNIR UNE LETTRE D'ACCORD DU CLUB QUITTÉ

- AUCUN REMBOURSEMENT DE LICENCE NE SERA FAIT PAR LE CLUB

- AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA VALIDÉ

- SANS RÈGLEMENT DE VOTRE LICENCE, VOTRE DOSSIER NE SERA PAS ENREGISTRÉ



Aspom Bègles Handball

SAISON 2019-2020



**UN DOSSIER INCOMPLET
NE PEUT PAS ETRE ACCEPTÉ**

Pour tout renseignement :

- aspom.secretariat@gmail.com

- Licence : 06 72 49 42 05

- Renouvellement licence
- Création licence
- Mutation
- NOM(Naissance) :
- PRENOM :

CADRE RESERVE A L'ASPOM BEGLES HB

- Dossier d'inscription
- Certificat médical / attestation
- Autorisation parentale
- Règlement intérieur
- Pièce identité/Livret famille partie enfant
(En cas de création uniquement)
- Photo identité (En cas de création uniquement)
- Règlement intérieur signé
- Enveloppe timbrée avec adresse du licencié
- Montant cotisation : _____ €
- Montant mutation : _____ €
- Chèques: 1 _____ € le _____
- 2 _____ € le _____
- 3 _____ € le _____
- 4 _____ € le _____
- Chèque CE : _____ €
- Espèces : _____ €
- Carte bancaire : _____ €

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom (Naissance) : _____
Nom (Usage) : _____
Prénom : _____
Date de naissance : ____ / ____ / ____
Lieu de naissance : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
N° caisse de prévoyance (cheminots et ayant droit)

Besoin d'une facture pour votre comité d'entreprise:
 OUI NON au nom de: _____

Téléphone N°1 : _____
Téléphone N°2 : _____
Email N°1 : _____
Email N°2 : _____

*si parents divorcés, inscrire les deux adresses
**pour les mineurs mails obligatoire des parents

Profession des parents : père _____
Mère _____

Profession du licencié : _____

Profession du conjoint : _____

Je ne souhaite pas que mes coordonnées ainsi que mes informations personnelles soient cédées aux partenaires du club

N'autorise pas l'Aspom Bègles HB à utiliser son image

N'autorise pas la FFHB à utiliser son image

INFORMATIONS MEDICALES

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

COORDONNÉES DE LA PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'ACCIDENT :

Nom & prénom : _____ qualité _____ tél : _____

COORDONNÉES DU MÉDECIN TRAITANT :

Nom & prénom : _____ tél : _____

Signature des parents (pour les mineurs), du licencié (pour les majeurs)



ASPOM Bègles Handball
DOSSIER D'INSCRIPTION 2019/2020
AUTORISATION PARENTALE CLUB

AUTORISATION PARENTALE (UNIQUEMENT POUR LES MINEURS)

JE SOUSSIGNÉ(E) _____

AUTORISE MON ENFANT _____

– À PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DE L'ASPOM BEGLES HANDBALL ET AUTORISE LES RESPONSABLES D'ÉQUIPE À PRENDRE, DANS LE CAS ÉCHÉANT, TOUTES LES MESURES (TRAITEMENTS MÉDICAUX, HOSPITALISATION, INTERVENTIONS CHIRURGICALES) RENDUES NÉCESSAIRES PAR L'ÉTAT DE SANTÉ DE L'ENFANT. OUI NON

– A ÊTRE VÉHICULÉ PAR UN MEMBRE DU CLUB OU PAR DES PARENTS D'AUTRES JOUEURS DANS LE CADRE DES ENTRAÎNEMENTS OU DES RENCONTRES DISPUTÉES SOUS LES COULEURS DE L'ASPOM BEGLES HANDBALL OUI NON

LU ET APPROUVÉ, FAIT À _____ LE _____

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL

ATTENTION AUTORISATION PARENTALE

RÉSERVÉE AU CLUB DE L'ASPOM

NE PAS JOINDRE A LA LICENCE SUR INTERNET

ASPOM Bègles Handball
DOSSIER D'INSCRIPTION 2019/2020
REGLEMENT INTERIEUR

- ✓ L'ADHÉSION À L'ASPOM BÈGLES HB IMPLIQUE L'APPROBATION DES STATUTS DU CLUB ET DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR, CONSULTABLES AU SIÈGE. ELLE IMPLIQUE DES DROITS ET DES DEVOIRS.
- ✓ L'ADHÉSION N'EST EFFECTIVE QU'APRÈS PRÉSENTATION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL OU DE L'ATTESTATION DE SANTÉ ET DU RÈGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE.
- ✓ UN ENFANT MINEUR NE SERA INSCRIT QUE SUR REMISE DU DOSSIER PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL.
- ✓ LA RESPONSABILITÉ DU CLUB N'EST ENGAGÉE QUE LORSQUE LES PARENTS OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL ONT CONFIE L'ENFANT À L'ENTRAÎNEUR RESPONSABLE, SUR LE LIEU D'ENTRAÎNEMENT OU DE CONVOCATION POUR UNE COMPÉTITION, PENDANT LES HORAIRES PRÉVUS.
- ✓ AUCUN ENFANT MINEUR NE PEUT QUITTER SEUL LE LIEU D'ENTRAÎNEMENT OU DE COMPÉTITION PENDANT LES HORAIRES PRÉVUS.
 - ✓ - LES MINEURS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ASPOM BÈGLES HANDBALL EXCLUSIVEMENT PENDANT LA DURÉE DE L'ACTIVITÉ, ENTRAÎNEMENTS OU MATCHS.
 - ✓ - UN ENFANT NE PEUT ÊTRE LAISSÉ SEUL SANS QUE L'ADULTE QUI L'ACCOMPAGNE NE SE SOIT ASSURÉ DE LA PRÉSENCE SUR PLACE D'UN RESPONSABLE DE L'ASPOM BÈGLES HB.
 - ✓ - SAUF DIFFICULTÉS, IMPRÉVUS, LES ENTRAÎNEMENTS ONT LIEU TOUTES LES SEMAINES AUX LIEUX ET JOURS DÉFINIS EN DÉBUT DE SAISON.
 - POUR LES MINEURS, IL N'Y A PAS D'ENTRAÎNEMENT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES SAUF INFORMATION CONTRAIRE DE L'ENTRAÎNEUR. (STAGES).
- ✓ EN CAS DE DÉPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR POUR LES COMPÉTITIONS, LES JOUEURS SERONT VÉHICULÉS DANS LES VOITURES DES ENTRAÎNEURS ET DES PARENTS QUI SE RENDRONT DISPONIBLES POUR ACCOMPAGNER. NOUS COMPTONS DONC SUR LES PARENTS POUR ACCOMPAGNER RÉGULIÈREMENT LES ENFANTS.
- ✓ UNE BONNE TENUE, LE RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL SONT DE RÈGLE AU SEIN DU CLUB. TOUT MEMBRE SE FAISANT REMARQUER PAR UNE MAUVAISE CONDUITE OU DE PROPOS INCORRECTS, ENVERS LES JOUEURS, LES ARBITRES, LES ENTRAÎNEURS ET LES DIRIGEANTS DU CLUB OU D'UN CLUB ADVERSE ET CECI SUR LE TERRAIN OU DANS LES GRADINS DU CLUB OU À L'EXTÉRIEUR, POURRA ÊTRE EXCLU TEMPORAIREMENT OU DÉFINITIVEMENT DU CLUB.
- ✓ IL EST ÉGALEMENT DEMANDÉ AUX SUPPORTERS DE L'ASPOM (LICENCIÉ(E)S, PARENTS, AMIS...) DE S'ABSTENIR DE TOUT COMMENTAIRE PUBLIC OU A HAUTE VOIX SUR LES MANAGERATS D'ÉQUIPE AINSI QUE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LES ARBITRES DU CLUB (EN PARTICULIER LES JEUNES ARBITRES).
- ✓ SI PAR MANQUEMENT À L'UNE DE CES RÈGLES, IL Y A SANCTION, L'AMENDE QUI SERA INFLIGÉE, DEVRA ÊTRE RÉGLÉE INTÉGRALEMENT PAR LE JOUEUR FAUTIF, CONDITION OBLIGATOIRE, AVEC L'ACCORD DE LA COMMISSION DE TECHNIQUE, POUR POUVOIR REJOUER SOUS LES COULEURS DU CLUB.
- ✓ EN CAS DE CARTON ROUGE DIRECT INFLIGÉ À UN JOUEUR À L'OCCASION DES COMPÉTITIONS OFFICIELLES LE JOUEUR FAUTIF SUPPORTERA LA SANCTION FINANCIÈRE INFLIGÉE AU CLUB PAR LES INSTANCES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SPÉCIALEMENT RÉUNI AURA LA POSSIBILITÉ APRÈS EXAMEN DES CIRCONSTANCES DE RETIRER LE RÈGLEMENT DE CETTE SANCTION.
- ✓ EN CAS D'ACCIDENT, IL SERA FAIT APPEL AUX SERVICES D'URGENCE.
- ✓ LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FICHE D'INSCRIPTION SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INFORMATISÉES CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS. LE SIGNATAIRE DE LA PRÉSENTE DISPOSE D'UN DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION SUR CE FICHIER POUR CE QUI LE CONCERNE (CONTACTER LE SECRÉTARIAT DE L'ASPOM BÈGLES HB).

SIGNATURE DU JOUEUR (OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL)